

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2019

## TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1049

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,  
Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot, M. François-Michel Lambert,  
M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Molac

-----

**ARTICLE 22**

À l'alinéa 3, après le mot :

« matière »,

insérer les mots :

« de maîtrise d'une langue étrangère et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'ajouter le renforcement de la formation des agents à la maîtrise d'une langue étrangère, cette compétence devant de plus en plus essentielle dans un environnement mondialisé, et notamment européen.